



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 21

PREMIÈRE SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N°9) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (utilisation communautaire des écoles)/The Public Schools Amendment Act (Community Use of Schools);*

(M^{me} la ministre ALLAN)

(N°10) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act;*

(M. le ministre STRUTHERS)

(N° 211) — *Loi sur la transparence et la responsabilité (modification de diverses dispositions législatives)/The Increased Transparency and Accountability Act (Various Acts Amended).*

(M^{me} STEFANSON)

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de signifier à Parcs Canada l'importance, pour l'économie locale et provinciale, de doter la région du mont Agassiz d'installations récréatives viables et de collaborer avec tous les intervenants, notamment Parcs Canada, afin d'établir un plan visant la création de telles installations accessibles en toute saison dans cette région. (B. Rasmussen, M. Hunter, R. Eastoe et autres)

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Infrastructure et des Transports à reconnaître les préoccupations sérieuses en matière de sécurité et les répercussions socioéconomiques négatives attribuables à la perte du pont à envisager l'établissement d'un passage à bas niveau permettant à la machinerie agricole de traverser le canal de dérivation Portage situé à un demi-mile au nord de la route provinciale secondaire 227. (C. Finnie, J. Finnie, K. Yuill et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter les ministères provinciaux compétents à envisager de collaborer avec tous les intervenants afin de mettre en œuvre une stratégie visant à répondre rapidement aux sérieux défis posés par les services limités offerts en téléphonie cellulaire dans le sud-est du Manitoba en vue d'assurer une meilleure protection des gens et des propriétés. (L. Musick, S. Plaziw, B. Preteau et autres)

M. JHA, *président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le quatrième rapport du Comité

Réunions :

Le Comité s'est réuni au palais législatif :

- le 4 avril 2011 (cinquième session de la trente-neuvième législature);
- le 23 avril 2012.

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel de la Corporation manitobaine des loteries pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2010;
- le rapport annuel de la Corporation manitobaine des loteries pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2011.

Composition du Comité :

Réunion du 4 avril 2011 :

- M. le *ministre* ASHTON;
- M^{me} BLADY;
- M. BOROTSIK;
- M. GRAYDON;
- M. MARTINDALE;
- M. PEDERSEN;
- M. REID (président);
- M^{me} ROWAT;
- M. SARAN (vice-président);
- M. WHITEHEAD;
- M. WIEBE.

Réunion du 23 avril 2012 :

- M. ALTEMEYER;
- M. le *ministre* ASHTON;
- M. BRIESE;
- M. EWASKO;
- M. GRAYDON;
- M. JHA (président);
- M. NEVAKSHONOFF;
- M^{me} la *ministre* SELBY;
- M^{me} STEFANSON;
- M. le *ministre* SWAN;
- M. WIEBE.

Le Comité a élu M. WIEBE à la vice-présidence.

Personne étant intervenue pendant la réunion du 4 avril 2011 :

M. Winston Hodgins, *président-directeur général*

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 23 avril 2012 :

- M. Winston Hodgins, *président-directeur général*;
- M^{me} Bev Mehmel, *directrice chargée de la responsabilité sociale des entreprises*.

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Corporation manitobaine des loteries pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2010 et l'a adopté sans modifications.

Rapport étudié, mais non adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Corporation manitobaine des loteries pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2011, mais ne l'a pas adopté.

Sur la motion de M. JHA, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* SWAN dépose le rapport annuel du Bureau d'enregistrement des mises en fourrière pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2011.

(Document parlementaire n° 22)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. GRAYDON et WHITEHEAD, M^{me} STEFANSON ainsi que MM. GAUDREAU et SMOOK font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les bénévoles du Manitoba sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* STRUTHERS demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MCFADYEN voulant que la motion principale soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il n'a pas tenu la promesse du premier ministre de ne pas augmenter les taxes;
- b) qu'il impose 184 millions de dollars en nouvelles taxes aux familles manitobaines dont la situation est fort difficile, ces dernières faisant également face à l'augmentation des tarifs d'électricité, des impôts et des frais de garderie ainsi qu'à diverses autres taxes déguisées;
- c) qu'il augmente le prix de l'essence bien qu'il l'ait déjà augmenté de 12 % jusqu'à maintenant cette année, accroissant ainsi davantage le fardeau des familles manitobaines, alors qu'il réduit les dépenses sur l'infrastructure vieillissante du Manitoba;
- d) qu'il n'a pas pris de mesures visant à rendre les collectivités plus sûres, bien que le Manitoba soit devenu la capitale du crime violent au Canada et que le taux de meurtres à Winnipeg ait atteint un niveau record en 2011;
- e) qu'il n'a pas su reconnaître l'importance de l'agriculture, de la production alimentaire ni des collectivités rurales;
- f) qu'il n'a pas pris de mesures visant à protéger les Manitobains d'inondations futures et qu'il n'a pas suffisamment indemnisé les familles pour les dommages qu'ils ont subis;
- g) qu'il a manqué à ses engagements envers les étudiants manitobains dont les notes aux examens nationaux et internationaux de lecture, de mathématiques et de sciences comptent parmi les plus basses au Canada;
- h) qu'il a créé une dette encore plus importante qui se chiffre aujourd'hui à 27,6 milliards de dollars et qui continue de grimper, ce qui forcera les familles manitobaines à payer des impôts plus élevées dans les années à venir;
- i) qu'il n'a pas réussi à encourager de plus grandes occasions commerciales avec l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan puisqu'il a refusé de se joindre au nouveau partenariat de l'Ouest;
- j) qu'il n'a pas examiné les dépenses des programmes de tous les services gouvernementaux;
- k) qu'il n'a pas réussi à réduire les obstacles bureaucratiques qui nuisent aux entreprises et aux investissements privés au Manitoba;
- l) qu'il n'a pas respecté les recommandations de la Régie des services publics suggérant un examen indépendant du programme d'immobilisations d'Hydro-Manitoba;
- m) qu'il a mal géré les 35 milliards de dollars des paiements de transfert fédéraux qu'il a reçus depuis 2000;
- n) qu'il n'a pas présenté de plan visant à encourager les investissements privés afin de créer des occasions et de générer une richesse qui laisseraient les Manitobains entrevoir un avenir plus radieux où ils seraient indépendants financièrement et exempts de dettes,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

Mardi 24 avril 2012

M^{me} DRIEDGER, M^{me} la *ministre* OSWALD, M. SMOOK, M. le *ministre* RONDEAU, M. HELWER, M^{me} la *ministre* SELBY ainsi que MM. CULLEN et ALTEMEYER interviennent. M. GRAYDON exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, le président intervient et demande que les députés soient désignés par leur circonscription électorale ou leur portefeuille et que les paroles du député d'Emerson consignées au hansard soient corrigées.

M. GRAYDON présente des excuses.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID